

OMC : UN ÉCHEC DE PLUS

Dans un contexte international des plus tendus et des plus menaçants, la tenue à Abou Dhabi de la XIII^e Conférence Ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, les 26-29 février derniers, aurait pu donner un signal d'apaisement si elle s'était achevée sur un succès. Il n'en a rien été. L'échec de cette Ministérielle atteste de la profonde crise dans laquelle se trouve le multilatéralisme, tout en donnant une résonance particulière aux tensions géopolitiques ambiantes. Depuis sa création en 1995, l'institution de Genève a supervisé douze Conférences ministérielles et n'est pas en mesure de se prévaloir d'avancées significatives. En d'autres termes, l'OMC n'est jamais parvenue à finaliser le moindre accord multilatéral depuis 1996.

L'Organisation mondiale du commerce (164 Etats membres en 2024) portait en elle, depuis 1995, l'espoir de réunir autour du projet d'ouverture généralisée du commerce de marchandises, des Etats membres aux intérêts profondément divergents. Dans le cadre d'une mondialisation instaurée au détour des années 1980, et qui fut consolidée après la dislocation du bloc soviétique, l'ambition affirmée était que le commerce international, en accroissant la masse totale des marchandises en circulation, ne pouvait qu'être le vecteur d'une *élévation des niveaux de vie et d'une propagation du bien-être économique dans les nations*. Une bien ancienne ambition, puisqu'elle fut mise en relief en 1817 par l'un des grands noms de la science économique, David Ricardo, dans ses *Principes de l'économie politique et de l'impôt*.

Plus d'un quart de siècle après, la réalité est moins glorieuse. Entre 1996 et 2022, il y eut douze Conférences Ministérielles à l'OMC, et seulement trois petits accords : celui de 2013 à Bali, portant sur la facilitation du commerce (allègement des procédures douanières) ; celui de Nairobi en 2015 qui institua l'élimination des subventions aux exportations ; et, enfin, celui de Genève en 2022, à propos de la pêche (première phase d'interdiction des subventions afin de protéger les espaces marins de la surpêche). Il y avait donc de quoi espérer une nouvelle avancée avec cette XIII^e Conférence d'Abou Dhabi, afin d'afficher un nouveau succès au tableau bien clairsemé des consensus. Plusieurs dossiers ont été traités : réforme d'un Organe de règlement des différends, toujours en panne depuis que l'ancien Président Donald Trump a procédé à son blocage ; une nouvelle vague de suppression des subventions pour les pêcheurs ; la suppression des droits de douane pour le commerce et la transmission électronique ; la propriété intellectuelle, notamment sur les vaccins contre le Covid-19. Et puis les Etats membres ont abordé le dossier épineux de l'agriculture et de la sécurité alimentaire : soutiens domestiques aux producteurs ; accès au marché ; restrictions aux exportations ; subventions au coton ; résidus de subventions aux exportations, stockage public.

Une semaine s'est à peine écoulée, le constat est amer. Selon les propres mots du Président de cette Ministérielle, le Ministre émirati au Commerce extérieur, « malgré tous nos efforts, nous ne sommes pas parvenus à nous mettre d'accord sur certains textes qui revêtent une grande importance pour plusieurs Etats membres ». L'échec tient pour une large part à la question agricole, véritable et constante pierre d'achoppement des toutes les négociations commerciales à l'OMC. L'Inde, qui s'était déjà distinguée par son opiniâtreté à défendre son secteur agricole et sa politique de financement des stocks publics, a, une fois de plus, exprimée son attachement à sa politique agricole qui garantit selon elle la sécurité des approvisionnements intérieurs. Et cela d'autant plus que le gouvernement de Narendra Modi reste exposé à la colère des paysans indiens. Alors certes, Madame Ngozi Okonjo-Iweala, la directrice générale de l'OMC, entend délivrer un message positif. D'abord en indiquant que l'OMC accueille deux nouveaux membres, les Comores et le Timor-Oriental, et, ensuite, parce qu'elle affiche une réelle confiance quant à l'issue de la prochaine Ministé-

rielle de 2025 au Cameroun. Ces minces résultats ne peuvent dissimuler la réalité de la crise de cette institution.

Un échec de plus donc pour l'OMC. Une institution qui, selon certains observateurs, est entrée dans une phase d'incertitude quant à sa légitimité et à son avenir. Un échec qui met un peu plus au jour la crise structurelle dans laquelle se trouve le système multilatéral. Un système qui est, en fait, animé par des rivalités économiques et commerciales auxquelles se livrent depuis l'avènement de la mondialisation les Etats membres, surtout dans le domaine agricole. L'état présent des relations commerciales internationales opère loin de l'harmonie supposée des intérêts nationaux.

Face à cet enlisement du multilatéralisme commercial, il faut s'attendre à un regain d'intérêt pour les Accords de libre-échange bilatéraux, lesquels, néanmoins, doivent être notifiés à l'OMC. On sait que cette voie « alternative » est largement empruntée par l'Union européenne, avec la résonance que l'on connaît du côté des agriculteurs français.

Il y a sans doute plus grave et plus préoccupant dans cet échec de l'OMC. Outre qu'il entre en résonance avec les tensions mondiales qui se sont durablement installées depuis deux ans, qu'il illustre le basculement du centre de gravité de l'économie mondiale vers l'Asie (Inde en l'occurrence sur la question agricole), il s'intercale avec une situation mondiale qui, manifestement, est hors de contrôle, comme l'indique Thomas Gomart dans son dernier ouvrage *L'accélération de l'histoire*. Au travers de cet échec, il est suggéré de lire que l'OMC, qui devait incarner l'esprit d'un commerce international ouvert et loyal, supervisé par l'Occident, est bien malade, comme le sont d'ailleurs les autres institutions mises en place en 1944. La question étant de savoir comment et dans quel sens les réformer, ou bien par quoi les remplacer.

Au XVIII^e siècle, Montesquieu estimait que le commerce entre les nations adoucissait les mœurs. Changerait-il de point de vue en observant que, *a contrario*, le commerce exacerbe les pulsions rivalitaires et attise les tensions entre les nations, l'agriculture constituant dans cet ensemble un nœud gordien ? Illusoire commerce pour la paix par temps de guerre. Quelque chose semble ne plus bien fonctionner dans l'économie mondiale.

Contact : Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DES AGRICULTEURS : UN PHÉNOMÈNE HAUTEMENT COMPLEXE

Après quelques semaines de blocages et de mobilisations, la question de la rémunération des agriculteurs reste encore fondamentale. Ce que l'on a alors nommé « la crise agricole », s'est étendu à plusieurs pays européens et a bénéficié d'un large soutien des citoyens. Après quoi, lors de l'ouverture de Salon de l'agriculture, Emmanuel Macron a proposé l'instauration de prix planchers. L'occasion ici de revenir sur l'enjeu de rémunération des agriculteurs Français, un sujet complexe et sensible.

Une précarité plus importante dans le monde agricole

Selon le panorama réalisé par Agreste et constitué par les chiffres Insee de 2020¹, 16% des ménages agricoles seraient en pauvreté monétaire contre 14% pour l'ensemble de la population française. Les revenus agricoles sont extrêmement variables d'une année à l'autre, d'une production à une autre, mais surtout d'un agriculteur à un autre. Les 10% les plus précaires ont un revenu annuel inférieur à 10 900 euros, lorsque les 10% les plus riches ont un revenu supérieur à 44 600 euros. Le salaire médian des agriculteurs français s'établit en moyenne à 22 800 euros net annuel. Les maraîchers (24,9%), les éleveurs ovins et caprins (23,6%) ou encore les éleveurs bovins (21,5%) sont ceux qui enregistrent le plus haut taux de pauvreté. Les exploitants travaillent à une cadence importante, souvent bien au-delà de 40h par semaine, y compris les week-ends, et ne s'accordent des congés que très rarement. Le travail agricole reste encore largement précaire. Les emplois familiaux ont peu à peu laissé la place à des embauches hors cadre familial : emplois saisonniers, CDD, wwoofing, dont la rémunération est souvent faible, voire inexistante dans le cadre d'un wwoofing².

La précarité et le surendettement, auquel s'ajoute d'autres difficultés (travail physique, aléas climatiques, variabilité des revenus d'une année à l'autre, manque de reconnaissance de la société...) peut, dans des cas extrêmes, conduire certains agriculteurs au suicide. D'après un rapport de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le risque de mortalité par suicide chez les 15 à 64 ans est 30,9 fois plus élevé chez les adhérents du régime agricole que dans l'ensemble de la population française et ce chiffre atteint 63,5% pour les plus de 65 ans³.

Du rôle des politiques agricoles

Les résultats agricoles sont soumis aux aléas climatiques, économiques et géopolitiques qui peuvent impacter le prix des intrants, les rendements agricoles et le prix à la production des produits. Ainsi, l'intervention publique se révèle indispensable afin de contrebalancer, dans la limite du possible, ces défaillances de marché, inhérentes à l'agriculture. La mise en place de la politique agricole commune (PAC) va considérablement changer le paysage agricole français et européen. Les réformes de la PAC vont ainsi progressivement abandonner les interventions de régulation de marché, accusées de fausser la concurrence internationale, au profit de politiques libérales qui imposent une rémunération des agriculteurs dépendante des cours du marché mondial. Ce libre-échange met en concurrence les agriculteurs qui doivent alors produire davantage afin de rester compétitifs, créant de grandes disparités de revenus entre producteurs.

De telles politiques de mises en concurrence avaient notamment pour intérêt de nourrir une population grandissante à moindre coût, grâce à l'augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs permise par des prix à la consommation tirés vers le bas (ce que les économistes nomment le surplus du consommateur). Cet alignement des prix vers le bas se fait au détriment des agriculteurs et les rendent largement dépendants des aides. En France, 74% du revenu des agriculteurs proviendraient des aides directes et celles-ci avaient représenté 250% du résultat courant avant impôt (RCAI) en 2019 pour les exploitations de bovins viandes⁴.

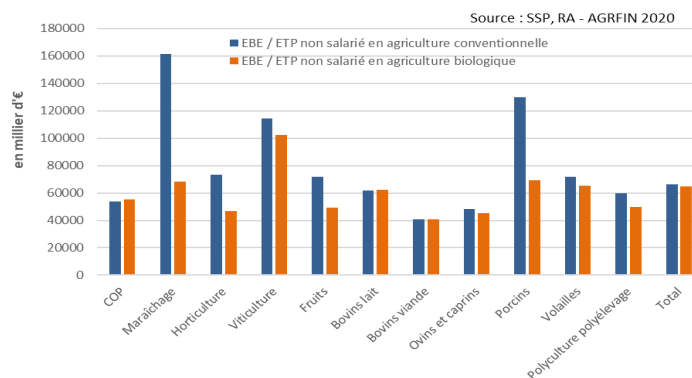
L'agriculture biologique : une issue fiable ou précaire ?

En France, les conversions à l'agriculture biologique avaient été fortement encouragées, notamment par la mise en avant d'une meilleure rémunération de l'agriculteur induite par des prix d'achats plus élevés. Le rapport d'Agreste, publié en février 2024

à partir des chiffres Insee 2020, nous informe sur la performance économique des exploitations en agriculture biologique⁵. Tout d'abord, les exploitations en bio sont généralement de plus petites tailles, gérées par des agriculteurs plus jeunes et plus diplômés, et commercialisent davantage en circuit court (une ferme sur deux) ou en vente directe (une ferme sur dix). Les contraintes agronomiques et les particularités de commercialisation rendent l'agriculture biologique gourmande en main d'œuvre. Si l'agriculture biologique dispose de prix de vente plus élevés, les fermes bio restent largement dépendantes des aides. En bio, comme en conventionnel, environ 23% des exploitations auraient eu un excédent brut d'exploitation (EBE) négatif sans les subventions dont elles bénéficient. Les exploitations en agriculture biologique ont un niveau moyen d'aide équivalent aux exploitations conventionnelles (35 420€ contre 35 830€).

Néanmoins, celles-ci étant généralement moins étendues, les subventions par unité de production sont supérieures d'environ 91 € par ha et de 153 € par UGB (Unité gros bétail). Par conséquent, l'EBE par unité de production bénéficie aux exploitations en agriculture biologique, tandis que l'EBE par actif non salarié (ce qui se rapproche le plus du revenu agricole par exploitant) est davantage favorable aux exploitations en agriculture conventionnelle de +2,8% (graphique). Les économies réalisées par les agriculteurs bio, permises par une diminution des achats de produits phytosanitaires peuvent rapidement être contrebalancées par des semences et des plants bio plus coûteux, des passages mécaniques plus nombreux, des rendements moins conséquents et un besoin de main-d'œuvre plus important. De plus, il apparaît que les agriculteurs certifiés ont un niveau d'endettement supérieur à leurs homologues conventionnels.

EBE moyen par actif non salarié selon certaines productions



Ainsi, il paraît délicat d'affirmer que l'agriculture biologique permet une meilleure rémunération du travail, puisque cela reste très disparate selon les filières, les zones d'installation (qui peuvent bénéficier des aides ICHN), ou encore les choix de commercialisation – qui permettent de capter une part plus importante de la valeur du produit en réduisant les intermédiaires, bien que cela puisse induire des charges spécifiques (transformation, stockage, conditionnement, livraison...).

En conclusion, la rémunération en bio, jugée plus favorable, proviendrait principalement des prix du marché. Mais depuis deux ans, la crise du bio le révèle : peut-on faire reposer la transition écologique et sociale sur le bon vouloir des acteurs du marché ? La demande des citoyens en faveur d'une alimentation responsable et éthique peut rapidement se retrouver saturée en raison de divers freins, comme celui du pouvoir d'achat. Par conséquent, si le label AB peut permettre de tendre vers une plus grande équité, il ne peut à lui seul résoudre la complexe équation de la rémunération des agriculteurs.

Contact : Magali Catteau

magali.catteau@apca.chambagri.fr

¹Un panorama de l'agriculture en France – Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires | Insee

²Le Wwoofing (World-Wide Opportunities on Organic Farms) est un mouvement international qui consiste à accueillir des personnes souhaitant se former aux techniques de l'agriculture biologique en échange de quoi leur est offert le gîte et le repas, sans échange d'argent.

³<https://statistiques.msa.fr/publication/msa-charges-et-produits-2024-rapport/>
⁴<https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/Rapport%20Revenus%20Agricoles-%20Projet%20Agr%26%203039%3Bincome-2020.pdf>

⁵Les performances économiques des exploitations en agriculture biologique en 2020 | Agreste, la statistique agricole

Les résultats du commerce extérieur agroalimentaire de la France pour l'année 2023 sont tombés au mois de février dernier. Au regard de l'importance que ce secteur représente dans les échanges extérieurs français, et du fait qu'il est l'un des rares à dégager un excédent aussi structurel et aussi durable, il était opportun de proposer une analyse de ces résultats 2023. De plus, depuis le début des années 2000, l'érosion de la compétitivité de l'agriculture française a suscité de nombreux débats, suggérant ainsi de prêter une attention particulière à l'évolution des résultats commerciaux de la France en ce domaine. A cela s'ajoute le débat autour de la part de la consommation intérieure satisfaite par les importations. Le contexte de tensions internationales ne fait que renforcer cette nécessité de scruter aussi finement que possible la dynamique et le contenu de ces flux commerciaux.

Où en est le commerce extérieur français en 2023 ? Pris dans sa globalité, le commerce extérieur est le point noir de l'économie nationale. Structurellement déficitaire depuis la fin des années 1990, les échanges totaux se sont soldés en 2022 par un déficit abyssal, de près de -164 milliards d'euros, soit environ 8% du Produit intérieur brut. En 2023, le solde rapporté au PIB a été ramené à -4,5%, soit - 99,6 milliards. Par comparaison, l'Italie affiche un déficit de - 3% du PIB, tandis que l'Espagne (+1,5%) et l'Allemagne (+4,8%), en raison de la progression de leurs excédents, faisant suite à un recul significatif en 2022 (respectivement -2 et +2 %).

Résultats globaux

Cette aggravation du déficit commercial français en 2022 était directement liée à la flambée du prix de l'énergie, lequel est à resituer dans un contexte international tendu, du fait de la guerre en Ukraine. En 2023, si le solde déficitaire a été ramené à - 99,6 milliards d'euros, on le doit d'une part à la baisse du prix du baril de pétrole - qui se situe aux alentours de 80 dollars - et à celle du gaz, et, d'autre part à la contraction des importations (- 7%), les exportations enregistrant un léger gain de + 1,5%.

En produits manufacturés (produits informatiques, équipements électriques, machines, automobiles, aéronautique, textile-habillement...), le déficit se contracte de quelque 22,8 milliards par rapport à l'année 2022, et se fixe à - 54,8 milliards. Sur ce secteur des produits manufacturés, le nombre d'excédents commerciaux s'est réduit depuis le début des années 2000, à l'image de celui observé dans le secteur de l'automobile. Dans le secteur des véhicules, l'excédent de l'année 2000 (+3,3 milliards), s'est progressivement dilué pour se transformer en déficit, -18,5 milliards en 2023. En 2023, cinq domaines industriels affichaient encore un excédent commercial : l'aéronautique, les navires et bateaux, et la chimie et les parfums cosmétiques, auxquels il faut ajouter les industries de l'agroalimentaire (tableau 1).

Le regain d'exportations en 2023 est malgré tout réel. Cela a permis à l'économie française de reconquérir des parts de marché, lesquelles remontent à 2,7% du total des exportations mondiales, contre 2,5% un an auparavant. On reste toutefois assez loin des 5,2% de l'année 2000.

L'excédent agroalimentaire tient mais recule par rapport à 2022

Rappelons ici que les exportations de produits agricoles et alimentaires représentent 13,5% des exportations totales de la France, et les importations 10,6%. Le taux de couverture, qui rapporte les exportations sur les importations, a connu une érosion depuis 200, puisqu'il est passé de 132% à 110% en 2023 après 114% en 2022.

Avec un excédent de +6,7 milliards d'€, l'agriculture et l'agroalimentaire enregistre une baisse de 36% par rapport à 2022 qui, soulignons-le une fois de plus, fut une année exceptionnellement favorable pour le complexe agroalimentaire français. Cette exceptionnalité a résidé dans la forte demande mondiale adressée à la France en céréales, du fait de la défaillance au moins partielle des exportations ukrainiennes. En 2022, l'excédent commercial en céréales (hors riz), avait frôlé les 11 milliards d'€. Un an plus tard,

l'excédent, malgré tout confortable, est tombé à +7,2 milliards. C'est donc bien par la chute des exportations de céréales (- 32%), que s'explique le mouvement général de baisse de l'excédent agroalimentaire. Parmi les autres secteurs qui ont enregistré un décrochage de leurs résultats extérieurs positifs, on trouve la viande porcine, les vins et boissons alcoolisées. En revanche, les produits laitiers, troisième excédent de la balance commerciale agroalimentaire, a vu son excédent passer de 2,3 milliards en 2022, à 2,6 en 2023. Il en est de même pour les aliments pour animaux (+1,4%).

Tableau 1 : Le commerce extérieur français par secteurs (en milliards d'€)

	2000	2010	2022	2023
Produits agricoles	2.2	2.3	4.8	1.2
Total agroalimentaire	9.3	7.9	10.4	6.7
Energie	-24.1	-48.0	-115.3	-69.0
Produits manufacturés dont IAA	8.8	-23.0	-78.5	-54.8
Total FAB/FAB y compris matériel militaire	7.1	5.6	5.6	5.5
Total CAF/FAB hors matériel militaire	-4.6	-52.4	-164.0	-99.6
Total CAF/FAB hors matériel militaire	-13.6	-69.2	-188.6	-123.8

(Source : douanes françaises)

Du côté des déficits, on observe un creusement de celui tiré des échanges de fruits, très partiellement compensé par la réduction du déficit en légumes. Au total, le déficit commercial en fruits et en légumes se creuse en 2023, pour atteindre - 4,2 milliards, et - 8,1 si l'on ajoute les produits transformés à base de fruits et légumes. En volaille, le creusement du déficit sur une année est réel (+7%, avec un déficit dépassant le milliard d'€).

Comparativement à 2022, la contribution des produits agricoles aux exportations de la France a été négative, de l'ordre de - 0,6% (variation sur un an des exportations des produits agricoles sur leur poids dans l'agrégat exportations). En revanche, la contribution des produits transformés reste positive, de 0,2%.

Le point noir : les échanges avec l'UE

En 2023, le déficit commercial agroalimentaire avec l'UE s'est creusé, passant de - 881 millions à - 2,6 milliards d'€, soit 1,7 milliard de plus. Si le poste produits bruts demeure excédentaire (5 milliards d'€), ce sont les produits de la transformation qui affichent un déficit qui se rapproche désormais de - 8 milliards d'€. Le taux de couverture sur l'UE n'est plus que de 94%, tandis que celui obtenu sur les pays tiers est encore élevé, 136%. La hausse de +5,5% des importations en provenance de l'UE est imputable principalement aux postes fruits et légumes transformés ainsi qu'aux produits de la chocolaterie et de la confiserie, auxquels il convient d'ajouter la volaille.

Une évolution des flux commerciaux avec les partenaires/concurrents de l'UE qui ne manquera pas de nourrir les débats sur la concurrence intra-européenne, sur les différentiels de coûts de production entre les agricultures des Etats membres, et, bien entendu, sur les leviers pour mieux harmoniser l'UE en ce domaine.

Malgré le décrochage de 2023, qui, d'une certaine manière, était attendu, on remarque que 2023 confirme le profil du commerce extérieur agroalimentaire français engagé depuis plusieurs années maintenant, à savoir que ce sont les pays tiers qui préservent l'excédent. On attend avec impatience les premiers éléments chiffrés du commerce extérieur agroalimentaire du premier trimestre 2024.

Contact : Thierry Pouch
thierry.pouch@apca.chambagri.fr

L'HUILE D'OLIVE EN PANNE SÈCHE

Bien qu'elle ne soit pas la plus consommée au monde, l'huile d'olive est, depuis deux ans, placée sous les feux des projecteurs. En cause, les vagues successives de sécheresse qui affectent le premier producteur mondial de cet oléagineux, l'Espagne. Alors que la production d'huile d'olive était en 2022, de 1,4 million de tonnes, la chute a été sévère en 2023, puisqu'elle a atteint 666 000 tonnes, et que les prévisions pour 2024, bien qu'elles soient mieux orientées, ne permettent pas d'envisager un retour au niveau de 2022 (766 000 tonnes). Et il ne faut pas escompter une compensation du côté de l'Italie, de la Tunisie, du Portugal ou du Maroc, dans la mesure où ces pays producteurs et exportateurs sont eux-mêmes sur une tendance baissière. Seules la Grèce et la Turquie ont affiché deux années de hausses, l'année 2024 devant toutefois être pour elles aussi une année de diminution des volumes. Il en découle que la production mondiale d'huile d'olive devrait reculer en 2024 de 8%, à 2,4 millions de tonnes, contre 3 en 2023.

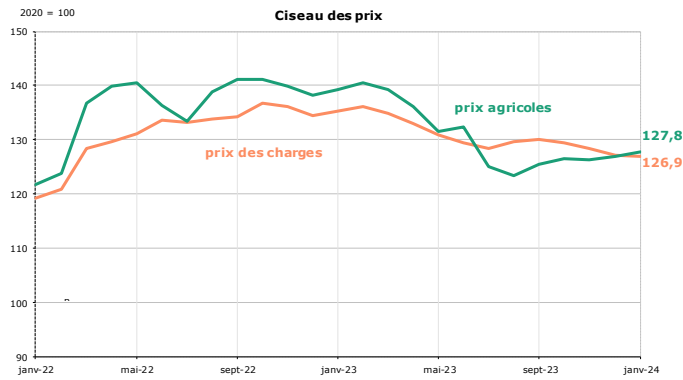
Sur le marché, la demande mondiale d'huile d'olive demeure soutenue. La conséquence est que le niveau des stocks de clôture est au plus bas. Rappelons ici que la consommation d'huile d'olive n'est que de 1% du total de la consommation d'huiles végétales, tandis que celle d'huile de palme atteint le 36%, devant l'huile de soja (29%), de colza (28%) et de tournesol (9%). Que cette consommation est principalement tirée par les Etats-Unis, la Turquie, le Maroc, le Brésil et l'Algérie.

A elle seule, l'UE représente près de 70% de la production mondiale. L'Espagne est le premier pays producteur et exportateur dans le monde (852 000 tonnes), devant largement l'Italie (311 500), le Portugal (176 600) et la Grèce (165 100). Les pays de l'UE sont également prédominants à l'importation (Italie, Espagne, France Portugal), seuls les Etats-Unis se positionnent au second rang des importateurs mondiaux avec plus de 300 000 tonnes.

Revenons au déséquilibre du marché que l'on observe depuis deux ans. Le choc climatique qu'incarne les épisodes de sécheresse en Espagne, mais aussi dans d'autres pays producteurs de l'UE, ont eu pour répercussion un rationnement de l'offre, qui a été la source d'une flambée du cours de l'huile d'olive en 2023, et ce sera sans doute encore le cas en 2024. Alors que sur la période 2014-2020, le prix de la tonne d'huile d'olive se situait dans une fourchette de 2 500 à 4 300 €, qu'un point bas fut même atteint lors de la pandémie de Covid-19 (1 000 € la tonne), la reprise économique de la fin de l'année 2021 ainsi que la guerre en Ukraine ont été bénéfiques au secteur, puisque, conjuguée au climat chaud, le prix était remonté à proximité des 8 000 €. Un pic à 9 400 € la tonne a même été franchi à l'automne 2023. L'augmentation du prix entre 2014 et 2023 a été de +217%. En février 2024, le cours de l'huile d'olive s'est replié à 8 500€/tonne.

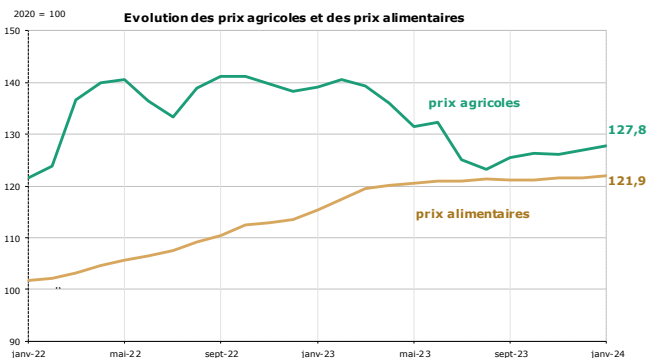
Il est par conséquent logique que cet épisode de flambée des prix de l'huile d'olive se soit répercuté sur le consommateur, qui doit désormais dépenser en moyenne entre 11 et 15 € pour obtenir et savourer le précieux nectar. S'il souhaite monter dans les gammes supérieures, il lui en coûtera 22 à 27€ le litre. D'une certaine manière, on peut considérer que le litre d'huile tirée de l'olive participe encore de la hausse des prix alimentaires. Une huile origine France a pu s'envoler au voisinage des 30€ en magasin.

L'huile d'olive a souvent été associée à ses bienfaits pour la santé publique, ancrée qu'elle est de surcroît dans une conception du régime alimentaire méditerranéen dont on connaît la réputation. A l'image des produits issus de l'agriculture biologique ou même de certains autres produits sous signes de qualité, qui enregistrent un recul significatif de leur débouché à la consommation, la consommation d'huile d'olive s'est installée sur une trajectoire similaire de baisse, le prix du litre étant devenu depuis 2021, le principal facteur poussant le consommateur à acheter moins d'huile d'olive. Dans le cas français, dans un contexte d'inflation, le recul des volumes commercialisés depuis 2021 ne semble pas ralentir. Un véritable cercle vicieux. En raréfiant l'offre, les sécheresses poussent le prix vers le haut, dissuadant ainsi le consommateur de consommer la même quantité d'huile d'olive.



Chambres d'agriculture France

source : INSEE

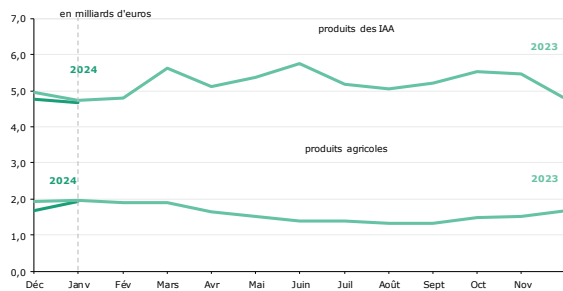


Chambres d'agriculture France

source : INSEE

Evolution (Source : INSEE)	sur 1 mois	sur 1 an	sur 2 ans
prix agricoles	0,6%	-8,2%	5,1%
prix des charges	-0,2%	-6,1%	6,5%
prix alimentaires	0,2%	5,7%	19,8%
inflation	-0,2%	3,3%	9,3%

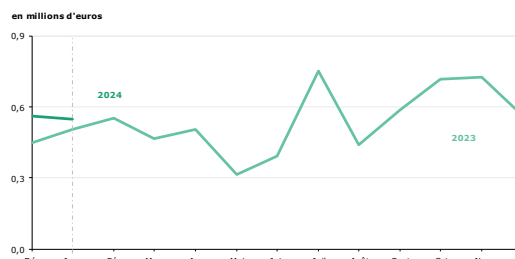
Exportations agroalimentaires



Chambres d'agriculture France - Etudes économiques

source : Douanes

Solde agroalimentaire



Chambres d'agriculture France

source : Douanes

Solde du commerce extérieur agroalimentaire, en mrd d'€
Source : Douanes/SSP

En janvier

2024	0,547
2023	0,506

Contact : Thierry Pouch

Chambres d'agriculture France
9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 11 40

Siret 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre

Service Etudes économiques et prospective

Nos articles sur le même thème

- Lettre Economique n°445, Février 2024, « Guerre en Ukraine : acte III sur fond de crise »

www.chambres-agriculture.fr



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité